



Demande de carte de séjour en France

Par **jeanetienne**, le **21/08/2024** à **15:35**

Bonjour,

Je suis français et mon épouse a la double nationalité Mexicaine/Australienne. Après plusieurs années de vie en Australie nous venons nous installer en France. Mon épouse est entrée en Europe sur son passeport Australien avec un "visa Schengen".

Comment faire une demande de carte de séjour depuis la France sans avoir à repartir au Mexique ou en Australie ?

Selon le site Service Public :

"

Dans le cas où vous êtes entré sans visa de long séjour, vous pouvez demander à bénéficier d'une carte de séjour « vie privée et familiale », pendant la 1re année de votre séjour si les 3 conditions suivantes sont remplies :

Vous êtes entré régulièrement en France avec un visa de court séjour (ou êtes d'une nationalité dispensée de visa touristique)

Vous êtes marié(e) en France avec un(e) Français(e)

Vous vivez en France depuis plus de 6 mois avec votre époux(se)

"

Les conditions 1 et 2 sont remplies, néanmoins je ne comprend pas comment elle pourrait rester 6 mois en France sur un visa Schengen ? Est-ce que cela veut dire qu'il y a une tolérance à rester plus longtemps ?

Existe il une solution plus rapide lui permettant de pouvoir travailler également sans à avoir à attendre 6 mois ?

Merci de votre aide !

Par **youris**, le **21/08/2024** à **17:27**

bonjour,

votre épouse peut demander une carte vie privée et familiale comme conjoint de français, voir ce [lien](#).

elle peut également demander la nationalité française comme conjoint de français, voir cet autre [lien](#) .

salutations

Par **jeanetienne**, le **21/08/2024** à **17:39**

Merci Youris,

j'ai bien pris connaissance de ces liens, et comme je l'ai mentionné dans mon premier message je ne comprend pas bien les conditions d'obtention. Surtout celle demandant que l'étranger vivre en France pendant 6 mois. Je ne comprend pas comment c'est possible légalement.